



## Lettre d'information | Janvier 2021

### ACCUEIL

**Lun, Mar, Jeu, Ven**  
8h30-12h30 / 13h30-16h30  
**Mer** 9h-12h

**Tél. 03 83 31 03 51**

### PERMANENCES PARTENAIRES

#### > LUNDI

**Service des Impôts des Particuliers**  
Un lundi sur deux, 14h-16h  
Sur Rdv dans votre espace [www.  
impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) ou auprès des  
animatrices France services

#### **Travailleur social • Conseil départemental**

Un lundi sur deux, 13h30-17h  
Sur Rdv au 03 83 47 88 19

#### > MARDI

##### **Emploi [26 ans et +]**

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mardi du mois  
8h30-12h / 13h30-17h  
Sur Rdv au 03 83 49 11 88

#### > MERCREDI

##### **Emploi [16-25 ans]**

1<sup>er</sup> et 3<sup>ème</sup> mercredi du mois  
8h30-12h / 13h30-17h  
Sur Rdv au 03 83 81 47 32

##### **Espaces Conseils FAIRE**

2<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> mercredi du mois  
8h30-12h30  
Sur Rdv au 03 83 37 25 87

#### > JEUDI

##### **Travailleur social • Conseil départemental**

Tous les jeudis, 9h-17h  
Sur Rdv au 03 83 47 88 19

#### > VENDREDI

##### **Créateurs d'entreprise • ALACA**

Tous les vendredis 9h-17h30  
Rdv au 03 83 81 45 67

#### > SUR DEMANDE

##### **Accès aux droits • Association CLCV**

Rdv auprès des animatrices  
**Service Territorial Autonomie**  
03 83 80 02 38

##### **Travailleur social • CAF**

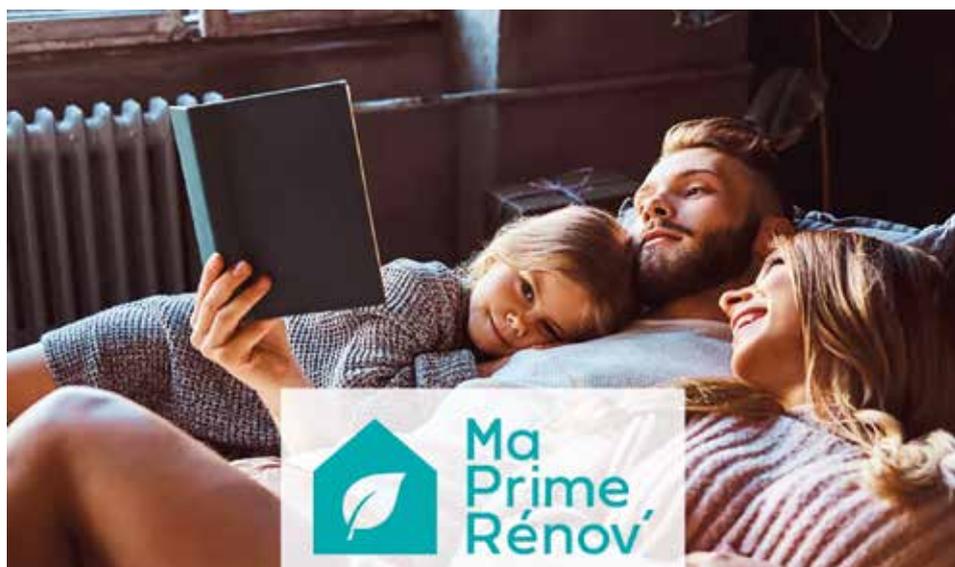
Rdv auprès des animatrices

##### **Accès aux droits • Délégué défenseur des droits**

Rdv auprès des animatrices

### ≡ À LA UNE

## MA PRIME RÉNOV' : UN NOUVEAU DISPOSITIF POUR TOUS LES MÉNAGES



### C'est quoi ?

Depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le nouveau dispositif de l'État « MaPrimeRénov' » remplace le Crédit d'impôt. MaPrimeRénov' permet de financer les travaux d'isolation, de chauffage, de ventilation ou d'audit énergétique d'une maison individuelle ou d'un appartement en habitat collectif. Elle est accessible à tous les propriétaires et à toutes les copropriétés. Les travaux doivent être effectués par des entreprises labellisées Reconnues Garanties pour l'Environnement (RGE).

### Pour qui ?

Le dispositif est désormais ouvert à l'ensemble des propriétaires, et ce quels que soient vos revenus, que vous occupiez votre logement ou que vous le mettiez en location. MaPrimeRénov' est aussi accessible aux copropriétés pour les travaux dans les parties communes comme la toiture ou l'isolation thermique de l'extérieure, les systèmes de chauffage ou de ventilation collective.

### Quel montant d'aide ?

Le montant de la prime est forfaitaire. Il est calculé en fonction des revenus du foyer ou du gain écologique permis par les travaux. Les plafonds de ressources sont catégorisés en 4 profils selon les niveaux de revenus, des ménages les plus modestes aux ménages les plus aisés. À chaque profil, correspond un montant de prime en fonction de la nature des travaux engagés, dans la limite de 20 000€ par ménage sur cinq ans.

### Qui contacter ?

Le service FAIRE guide les particuliers pour améliorer le confort de leur logement. Leurs conseillers proposent gratuitement des conseils adaptés pour les travaux de rénovation énergétique (information sur les montants d'aide, choix de travaux adaptés et performants, vérification de l'éligibilité aux dispositifs et assistance au montage de dossiers d'aides...).

#### Espaces Conseils FAIRE

Nancy Grands Territoires : 03 83 37 25 87

Terres et Val de Lorraine : 03 83 64 98 04

# VIE PRATIQUE

## NOUVEAU CALCUL DES AIDES PERSONNELLES AU LOGEMENT



> Depuis janvier 2021, les aides personnelles au logement de la Caisse d'Allocations Familiales ont évolué pour mieux s'adapter à votre situation.

Désormais, ce sont les revenus des 12 derniers mois qui permettent de calculer votre aide au logement, et non plus ceux d'il y a 2 ans. Votre droit sera actualisé tous les 3 mois. Concrètement, votre aide au logement d'avril, mai et juin 2021, sera calculée avec vos revenus de mars 2020 à février 2021.

Le mode de calcul, la nature des ressources et les barèmes pris en compte restent les mêmes.

L'évolution des aides personnelles au logement ne concerne pas les bénéficiaires de l'Aide Pour le Logement en accession.

■ **Bonne nouvelle : fini le numéro surtaxé !** Composez à présent le 3230 pour contacter la Caf (coût d'un appel local).

■ **En cas de difficultés pour effectuer vos démarches ou pour des informations complémentaires, l'animatrice France Services est à votre écoute.**

## FOCUS

### LA MÉDIATION FAMILIALE AVEC IMPULSION 54



> L'association Impulsion 54 accompagne tout membre d'une famille qui vit, une séparation conjugale, des difficultés de communication ou une situation de rupture de relation (couple, parents, grands-parents, frères-sœurs, etc.). La médiation familiale permet de rétablir le dialogue, une intercompréhension entre les personnes et une recherche

de solution commune. Sur le territoire du Val de Lorraine, l'association propose également une écoute et un soutien psychologique aux enfants dont les parents sont en médiation familiale. Le médiateur agit comme un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision. Il favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, la communication et la gestion du conflit au sein de la famille. L'entretien d'information est gratuit. Le coût d'une séance de médiation familiale est établi en fonction des ressources des personnes selon un barème établi par la Caisse d'Allocations Familiales.

■ **IMPULSION 54 : Tél. 03 83 81 13 30**  
**Chemin des 19 Arches à Pont-à-Mousson (face à la gare)**

## En Bref...



### Permanences en visio pour le service des Impôts

Notre partenaire, le Service des Impôts des Particuliers de Nancy, innove et propose des permanences en visio conférence. Un conseiller vous accompagnera donc à distance dans vos différentes démarches. sur rendez-vous uniquement.

+ d'infos : 03 83 31 03 51 ou sur votre espace particulier des impôts : [impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)



### Permanences des travailleurs sociaux à l'espace France Services

En complément des permanences proposées le jeudi, sur rendez-vous, les travailleurs sociaux du Département proposent des créneaux supplémentaires, les lundis après-midi toutes les deux semaines, toujours sur rendez-vous uniquement.

Pour prendre rendez-vous : 03 83 47 88 19

### Réouverture de l'espace E-numérique sur rendez-vous

Vous souhaitez effectuer une démarche administrative en ligne, imprimer, scanner un document, mais vous avez besoin d'un coup de pouce d'une médiatrice numérique ? Bonne nouvelle, l'espace e-numérique de votre France Services est ouvert au public sur rendez-vous uniquement.

+ d'infos auprès de vos animatrices au 03 83 31 03 51



L'Espace France Services est un service de votre Communauté de Communes, en partenariat avec :

